



Procédure pour annulation de mariage

Par **najiba**, le **01/05/2008** à **04:30**

bonjour et merci pour ce site voila mon probleme!

-je suis d'origine algerienne nee en france. En aout 2005 je me suis marie avec un algerien (statut d etudiant) et la il a beaucoup changer, (tres absent , violent parfois) il ne s interesse vraiment plus a moi du tout il a sa carte de 1 ans .Il avait beaucoup changer apres le mariage mais j avais fermer les yeux je me suis dit il va changer rien n y fait alors je voudrais annuler le mariage et divorcer. etant marier depuis aout 2005 je ne pense pas que ca soit trop tard car d apres ce que j ai lu sur le net maintennat on peut annuler un mariage jusqu a 5 ans d apres les nouvelles lois...Pourriez vous m eclaire svp? je sais que pour la nationalite c est 4 ans de mariage .mais pour l annulation je crois 5 ans mais pas sur .pour l instant apres presque 3 ans de mariage il a sa carte de 1 ans mais pas de 10 ans .La carte de 10 ans c au bout de combien de temps apres le mariage . merci de vos renseignements cordialement.